Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260303-N05CC030326-DE

Délibération du conseil communautaire
N°05-CC030326

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars à 18 heures, le conseil communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 25 février 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle Saint-Fiacre à Radenac, sous la présidence de Bernard LE BRETON.
Le conseil communautaire est composé de 56 conseillers communautaires conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 14 octobre 2019.
Etaient présents : Jean GUILLOT et Annie GUYOT de Bréhan ; Marc ROPERS et Maryvonne LE FORESTIER de Cléguérec ; Daniel AUDO et Marie-Thérèse JEHANNO de Crédin ; Sylvette LE STRAT de Gueltas ; Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON et Joseph LE BOUËDEC de Guern ; Joël MARIVAIN de Kerfourn ; Christophe GUERREY de Kergrist ; Jean-Jacques VIDELO et Patricia GUIGUENO du Sourn ; Dominique GUEGAN et Jean-Jacques LE MOING de Malguénac ; Jean-Pierre LE PONNER et Véronique BLANDEL de Neulliac ; Lionel ROPERT, Claudine LE GARGASSON et Nelly GANIVET de Noyal-Pontivy ; Bernard LECUYER et Sylvie BASELLO de Pleugriffet ; Christine LE STRAT, Michel JARNIGON, Alexandra LE NY, Paul LE GUERNIC, François-Denis MOUHAOU, Julie MINGAM, Georges-Yves GUILLOT, Annie GUILLEMOT, Jean-Pierre LE CLAINCHE, Claudine RAULT, Maxime LE LU, Marie-Madeleine DORE-LUCAS et Christophe MARCHAND de Pontivy ; Bernard LE BRETON et Claudine GICQUEL de Radenac ; Jean-Luc LE TARNEC et Sophie CAILLERE de Réguiny ; Victorien LEMAN de Rohan ; Eric LE DENMAT de Saint-Aignan ; Stéphane DU PONTAVICE de Sainte Brigitte ; Rolland LE LOSTEC de Saint-Connec ; Magalie GAUTIER et Valérie BERA de Saint-Gérand-Croixanvec ; Claude VIET et Blandine LE SAUCE de Saint-Gonnéry ; Michel POURCHASSE et Laurence MARIVAIN de Saint-Thuriau ; Laurent GANIVET de Séglien ; Olivier CONSTANT de Silfiac.
Absents excusés ayant donné pouvoir : Anne LE LU de Cléguérec à Maxime LE LU ; Véronique DELMOULY de Pontivy à Jean-Pierre LE CLAINCHE ; Gaëlle LE ROCH de Pontivy à Christophe MARCHAND ; Carolle LE FUR de Rohan à Victorien LEMAN.
Excusés : Claude-Albert LE BRIS de Saint-Gérand – Croixanvec.

Bilan des opérations foncières 2025

Vu l'article L5211-37 du Code général des collectivités territoriales précisant que le bilan des acquisitions et cessions foncières opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte financier unique,

Vu l'avis de la commission finances réunie le 12 février 2026,

Considérant le tableau récapitulatif des cessions 2025 ci-dessous,

Considérant que les actions principales foncières menées au cours de l'année 2024 traduisent en recettes les ventes d'opérations commerciales sur les parcs d'activités de la collectivité,

Considérant que l'écart de volumes entre acquisitions et cessions s'explique par la commercialisation des parcs d'activités déjà amorcée,

Considérant que l'ensemble des acquisitions et cessions ont été menées dans le cadre d'ententes amiables avec les propriétaires et acquéreurs,

Considérant que le montant global des recettes acté s'élève à 494 681,90 €au profit de la communauté de communes,

Considérant qu'aucune acquisition n'a été effectuée sur l'année 2025,

Considérant que les transactions immobilières portées sur l'année 2024 desservent principalement la compétence développement économique de la communauté de communes, le développement et la gestion de nos parcs d'activités demeurant l'activité prédominante en terme foncier,

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260303-N05CC030326-DE

Considérant que ce bilan sera annexé au compte financier unique de l'EPCI lors du vote de ce dernier, et au budget annexe Immobilier d'Entreprises,

Bilan des opérations foncières 2025

Cessions et acquisitions liées aux besoins propres de Pontivy Communauté
Néant

Cessions liées aux compétences de Pontivy Communauté
Les transactions citées sont celles ayant fait l'objet d'une délibération autorisant la vente, intervenue en 2025.

Compétence : développement économique

COMMUNE	PARC D'ACTIVITES	Date de délibération (séance de Bureau/Conseil)	PARCELLES	SUPERFICIE (réelle ou avant bornage en m²)	PRIX / m²	TOTAL H.T. PRIX	ACCQUEREUR (cessions délibérées)	ACTIVITE	DATE DE SIGNATURE DE L'ACTE
Cléguérec	PA de Bann Er Lann	11/06/2024	ZI 372-373	4 069	10,00 € HT/m²	40 690,00 €	SAS QARTING / ROUILLARD		04/02/2025
Malguénac	PA de Coëtnan	13/12/2022	ZH 108-109	5 107	10,00 € HT/m²	51 070,00 €	TREMBLAY	Commerce artisan	25/02/2025
Saint-Thuriau	PA de Lann Velin Nord	19/03/2024	YA 380 - 402	2 884	25,00 € HT/m²	72 100,00 €	SIMMOVA / SVAE		25/03/2025
Pontivy	Pont er Morh	12/12/2023	BW 97	2 823	40,00 € HT/m²	111 040,00 €	SCI FLS&CIE / LE SOMMER		17/06/2025
Noyal Pontivy	Gohélève Sud	19/03/2024	AE 65	2 579	30,00 € HT/m²	77 370,00 €	SCI BERZH / MENGUY		17/06/2025
Le Sourn	Blavet	17/12/2024	AA 83	1 595	20,00 € HT/m²	31 920,00 €	2GMECA / GAUTIER		01/04/2025
Pontivy	Porh Rousse	10/09/2024	AL 451	895	40,00 € HT/m²	35 800,00 €	GEDIMM / MARSAC		23/04/2025
Neulliac	PA de Saint Eloi	29/04/2025	ZW 146-148-151	2 641	1,50 € HT/m²	3 961,50 €	PONDI IMMO / DOUAR APPRO		09/09/2025
Radenac	Vachegare	12/12/2023	ZM 187 - 190	5 698	9,8 € HT/m²	55 840,40 €	TB INVEST		05/11/2025
Saint-Gonnery	PA Guernol 2		ZN 162-164-170	1 489	10,00 € HT/m²	14 890,00 €	SCI DE L'HERMINE		29/11/2024
	cessions			29 780		**494 681,90 €**			

494 681,90 €
Montant des ventes effectuées pour une surface de 29 780 m²

Acquisitions liées aux compétences de Pontivy Communauté
Néant

☞ **Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le tableau récapitulatif des opérations foncières pour l'année 2025.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,
Bernard LE BRETON

Le Secrétaire de séance,
Maxime LE LU